



LEPREAU

Une culture Nord-Sud

Convention de partenariat en rénovations participatives

ENTRE D'UNE PART,

- L'Association LePreau dont le siège social est située à l'adresse:

Association "LePreau"
Quartier Bellevue 2
1636 Broc (CH)

ET D'AUTRE PART

- L'Association LePreau.LIVE dont le siège social est située à l'adresse:

Secteur 29, quartier Wayalguin, au Nord de l'échangeur de l'Est, Ouagadougou
Résidence de M. Halassane SANFO (Président de l'association LePreau.LIVE)

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE

L'association "LePreau" a notamment pour objectif de "Collaborer à la mise en place de chantier participatif pour la rénovation des écoles ou d'établissements sociaux", elle développe le projet de générer des chantiers participatifs appuyés par les équipes terrains.

IL EST CONVENU CE QUI SUI

I) OBJET DE LA CONVENTION

Suite à la décision des membres de l'association suisse, il est convenu que l'association "LePreau.LIVE" soit considérée comme notre équipe terrain au Burkina Faso.

II) ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION LePreau.LIVE

L'Association s'engage à développer les projets de chantiers participatifs de janvier 2020 à décembre 2020 de la manière suivante:

- 1) Proposer des écoles innovantes sur le plan de la pédagogie, mais ayant un déficit dans la qualité de leur environnement d'apprentissages ou des établissements donnant un couvert aux franges vulnérables;
- 2) Proposer les ateliers et la rénovation visée dans un rapport contenant:
 - Le contexte de l'innovation pédagogique;
 - L'objet de la rénovation;
 - Une estimation de budget avec maximum 25% pour les frais de fonctionnement.

III) OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION LEPREAU.LIVE, EQUIPE TERRAIN

Afin de soutenir le projet ci-dessus indiqué, l'ASSOCIATION LEPREAU.LIVE s'engage à:

- Conduire le projet en direct;
- Rapporter les étapes et les situations dans un rapport narratif et financier ;
- Mener le travail d'écriture de la comptabilité en traçant l'ensemble du flux financier octroyé;
- A assurer la communication liée au partenariat en soulignant les objectifs de l'association suisse partenaire;
- Fournir l'ensemble des rapports au comité suisse LePreau dans les temps impartis.

IV) OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION LePreau

L'Association s'engage à :

- Envoyer les fonds acceptés;
- A accompagner les compétences tant que faire se peut, en cas de besoin affirmé.

IV) VISIBILITÉ ET PROPRIÉTÉ DU PROJET

Les productions réalisées dans le cadre du projet seront hébergées sur le site:

www.LePreau.live/

L'ensemble des productions sont réservées de droits à l'association suisse et peuvent en être libérées sur demande.

V) DURÉE DE LA CONVENTION ET RECONDUCTION

La présente convention est valable pour le projet cité dans le titre. Elle prend effet à la date de sa signature. Et prendra fin au terme du projet de rénovation au moment de l'acceptation du rapport.

L'ASSOCIATION LEPREAU s'engage à verser le montant prévu en une seule tranche d'une valeur de 3000 frs équivalent à 1'823'850 FCFA, sur demande du¹ comité de l'association burkinabè.

VI) RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée :

- ✓ En cas de non-respect de ses engagements par l'une des parties ;
- ✓ Pour cause de cessation d'activité de l'une des deux parties.

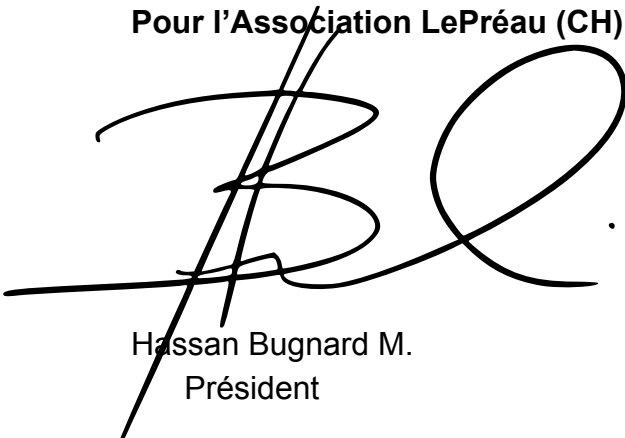
Elle peut être complétée, modifiée par avenant ou dénoncée par simple courrier.

En cas de renonciation, un préavis de un mois (01) mois devra être respecté.

En cas de résiliation, l'ensemble des fonds devra être remboursé à l'association LePreau (CH).

Fait à Broc, le 09 janvier 2020.

Pour l'Association LePréau (CH)



Hassan Bugnard M.
Président

Pour l'Association LePreau.LIVE (BF)



Halassane SANFO
Président

¹ Le taux pris en considération est celui du jour de signature de la convention. Les frais bancaires sont à la charge de l'association burkinabè